

SANTÉ

ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 31 mai 2018 modifiant l'arrêté du 15 mai 2018 portant nomination du directeur général du centre de lutte contre le cancer François-Baclesse, à Caen

NOR : SSAH1830327A

La ministre des solidarités et de la santé,
Vu le code de la santé publique, notamment son article L. 6162-10 ;
Vu le décret n° 84-135 du 24 février 1984 modifié portant statut des personnels enseignants et hospitaliers des centres hospitaliers et universitaires ;
Vu l'arrêté du 16 juin 2005 modifié fixant la liste des centres de lutte contre le cancer ;
Vu l'arrêté du 15 mai 2018 portant nomination du directeur général du centre de lutte contre le cancer François-Baclesse, à Caen,

Arrête :

Article 1^{er}

Les dispositions de l'article 1^{er} de l'arrêté du 15 mai 2018 portant nomination du directeur général du centre de lutte contre le cancer François-Baclesse, à Caen, sont remplacées par les dispositions suivantes :

« M. Marc-André MAHE, professeur des universités-praticien hospitalier au centre hospitalier et universitaire de Nantes, est nommé en qualité de directeur général du centre de lutte contre le cancer François-Baclesse, à Caen, pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} juillet 2018. »

Article 2

La directrice générale de l'offre de soins est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 31 mai 2018.

Pour la ministre et par délégation :
La directrice générale de l'offre de soins,
C. COURREGES

La présente décision peut faire l'objet soit :

- d'un recours gracieux devant le ministre chargé de la santé (direction générale de l'offre de soins) dans le délai de deux mois suivant sa notification ;
- d'un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou dans le délai de deux mois suivant la décision de rejet du recours gracieux.